

RECONFINEMENT à compter de Minuit, partout et pour Tous.

Compte Rendu du CM du 14 SEPTEMBRE 2020

Présence de tous les membres à l'exception de Mme PICARD Christine, excusée

Le Mot du Maire : Cher(e)s Concitoyen(ne)s,

Face à cette actualité, l'assassinat d'un Professeur, décapité en **défendant la Liberté d'expression**, je pense qu'il serait superflu de rajouter des commentaires de quelques natures soient-elles. Il voulait simplement enseigner le principe de Laïcité, lutter contre l'obscurantisme ; être le diplomate, le pédagogue, voir le Parent...
Montrons-nous digne de Monsieur le Professeur.

En outre, humblement, je vous rappelle que par mes fonctions représentant l'autorité municipale, dans le cadre de mon pouvoir exécutif, il me revient de prendre des décisions équitables, impartiales répondant aux préoccupations de Toutes et Tous, Concitoyens, Contribuables, Consommateurs,

Aujourd'hui, la citoyenneté me soucie le plus, tant au niveau des Droits, des Libertés, de la Sécurité que du Vivre Ensemble. Nous sommes Tous concernés par ces fléaux de la plus petite incivilité au cas extrême. Dans le cadre de notre Stratégie Sécuritaire, de Prévention de la Sécurité et de Radicalisation que le Président Quentin Brière me fait l'Honneur de présider, je peux vous affirmer qu'une seule chose m'anime, celle de faire vivre les Valeurs de la République sur notre Territoire en mobilisant tous les leviers à notre portée. Et pour ce faire, vous comprendrez naturellement qu'un tel projet, dans son ordonnancement, mérite la plus grande discrétion.

Serai-ce, également, les retombées de ces différentes périodes liées à la crise sanitaire, plus particulièrement celle du 1er confinement ou des relents du mouvement « Gilets Jaunes » qui aggraveraient le diagnostic. Toujours est-il que je suis confronté à des problématiques diverses, générées par des publics différents entraînant l'application, à degrés divers, de sanctions ou de remarques à faire valoir ; à savoir :

- L'exclusion du car scolaire, d'enfants dupliquant les errements liés à cette société en perdition, frappant leur camarade, assis à une place, ne leur convenant pas !!
- L'attitude de 2 jeunes, passant en quad, faisant un doigt d'honneur à l'encontre de Gendarmes échangeant des données à mes côtés, devant des concitoyens médusés !!
- L'incompréhension forte de parents s'exprimant de manière discriminatoire à l'égard de personnes marginales; faisant fi de leur mémoire défaillante !!
- Le comportement inadmissible d'êtres ne respectant pas leurs Aïeux, tirant profit de toutes situations aussi abracadabrantesques les unes que les autres !!

Je ne jetterai l'opprobre sur quiconque, mais sachez que dès demain, je rencontrerai le Préfet de la Marne, en compagnie du président de l'Agglomération pour, non seulement, l'entretenir de ces faits se développant de façon exponentielle, mais et surtout évoquer DEMAIN.

Je conclurai cette entrevue en insistant sur le fait qu'une banalisation du fait divers d'Ambrières, serait, en tous points, dramatique, désastreuse.

Covid-19 : La crise sanitaire reprend de plus belle, le virus se propage, circule à une vitesse élevée, comparable, sinon supérieure à la première vague, un nombre impressionnant de personnes hospitalisées mi novembre !! ; **Ne sous estimez pas le danger et respectez autrui.**

Le Préfet, gestionnaire de cette crise, ne cessait de nous faire prendre conscience que le **couvre feu** était aux portes de notre département ; **situation réelle** depuis ce samedi 24 pour une durée de 3 semaines, renouvelable, info jointe à ce CR. Pour de plus amples renseignements concernant des

événements bien ciblés, des informations sont à votre disposition en Secrétariat **aux jours et heures d'Ouverture**

Dernière minute : Et maintenant **retour à un confinement**, allégé semble t-il à partir de **Jeudi 29 à minuit**. Le Préfet, tenant son point presse vendredi, initialement prévu mercredi, nous informera des nouvelles prescriptions.

Rappel : Si vous **êtes intéressé(e)s** par celles-ci, n'hésitez pas à laisser **votre adresse mail en Mairie** ; vous rappelant la nôtre : mairiesapignicourt@orange.fr

1/ INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES

Le FPIC (fond de péréquation intercommunal) : alimenté par les collectivités les plus riches, envers les plus pauvres (1 milliard d'euros), est attribué en fonction du potentiel financier de chaque commune. La mutualisation du personnel de St Dizier vers l'agglomération a fait perdre à Sapignicourt une partie de cette dotation. C'est pour corriger cette trajectoire qu'en cette année 2020, 26 236 € nous sont attribués par l'Agglo, **représentant notre capacité d'autofinancement net**. Mesurez l'impact d'une telle décision!! A noter que le pacte fiscal permettant ce mouvement interne arrive à échéance cette année. A suivre ; vigilance

Nouvelle Gouvernance : 1^{er} séminaire rassemblant les Vice-Présidents de l'Agglomération, les Adjointes de St Dizier, les Cadres et les Chargés de Mission de l'agglo le 10 septembre, un second avec les Maires le 16 octobre avant la remise d'une feuille de route aux, Président et VP pour analyse. A poursuivre avec Attention, Dynamisme et Volonté

Eau potable : Compétence transférée, les analyses d'eau commanditées par l'Agglomération sur notre demande, suite à l'incendie, sont correctes.

Planification : Après validation du diagnostic, la 2^{ème} phase du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale), consistant à définir le PAS (Projet d'Aménagement Stratégique) est lancée.

PLUI : Le diagnostic du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (60 communes) est en cours.

PCAET : le Plan Climat Air Energie Territorial est à mener en parallèle ; étude destinée à favoriser les réductions d'Energie et de Gaz à effets de serre et voir émerger des circuits de proximité permettant d'ébaucher, à 20 ans, une autonomie de consommation (cf. flyer ci-joint, précurseurs dans le domaine). **Il y a du pain sur la planche !!!**

RLP : le Règlement Local de Publicité, actuellement établi pour toutes les communes supérieures à 10 000 habitants, est géré par le Maire. A Sapignicourt, 417 habitants (statistiques INSEE), la Préfecture gère en appliquant le règlement national.

Demain, le RLPI (intercommunal) permettra à chaque commune de gérer les demandes la concernant à partir d'un règlement territorial.

Fibre optique : Prévues en 2022-2023. Installation en limite de propriété, raccordement pris en charge financièrement par les collectivités (région, département et collectivités locales). Seuls les coûts d'abonnement seront imputés aux utilisateurs. Techniquement, le RNO sera prochainement installé, entrée de la Mairie, Covid !!!

2/ INFORMATIONS COMMUNALES

Sécurité : Les excès de vitesse dans le village généreront des rendez-vous avec les Forces de l'ordre et les Services d'Etat concernés.

Délinquance : Une remorque servant à transporter des zodiacs, appartenant à une société Dervoise, a été retrouvée au barrage ; bateaux brûlés, une autre signalée au fond de la prise d'eau.

Mission locale : Rencontre avec la chargée de mission, 8 jeunes de 16 à 25 ans inscrits auprès de l'agence de Vitry. A ce sujet, une demande de rattachement sera faite pour intégrer la MiLo de St Dizier, l'agglomération la subventionnant au titre de la politique de la ville. A suivre.

Animaux :

Chat : l'Association « les amis des chats » récupère les chats errants, leur offrant un toit ; 3 ayant déjà rejoint l'association début septembre.

Guêpe : Un essaim a été détruit dans la cour de l'atelier.

Rat : Vu l'impossibilité de traiter les bords du Ru dans le cadre de la réglementation sanitaire et la prolifération de ces rongeurs, du produit « raticide » est à votre disposition à l'atelier communal.

Transport scolaire : la société TICEA remboursera les frais de transport correspondant au confinement (51 jours) par le biais d'un dégrèvement. Vous serez avertis en temps voulu.

Syndicats : Installation :

- SMNHM (Syndicat Mixte Nord Haut Marnais) : gestion des circuits de proximité, attribution des fonds européens et élaboration du SCoT. 119 communes.
Président : Quentin BRIERE
- SMICTOM (Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères) : 119 communes.
Président : Jean-Marc FEVRE

3/ DELIBERATIONS

CLECT : (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) : Désignation du référent en la personne de Monsieur SIMON Alain.

Notons que la possibilité de redéléguer les eaux pluviales aux Communes est à l'étude.

Chasse : Renouvellement du bail établi en 1997 pour 15 ans. Bail reconduit pour 9 ans sur une base de 95 € par an, actualisé chaque année.

Délégation au Maire : Avenant pour passation de marchés, inscrits au budget, dans la limite de 15000 €

Transport scolaire :

- Prestation Tremplin pour un accompagnateur
- Conventonnement de remboursement avec Perthes.

4/ VIE COMMUNALE

Communication : Restitution, par Frédéric Van Speybroeck, de la 1^{ère} rencontre sur cette thématique qui a eu lieu le 3 septembre.

Suite à la visite du site internet, la commission propose de réagencer les onglets et de concevoir un bulletin d'information numérique plus lisible, rédigé par la secrétaire de séance, en l'occurrence Héléna Neveu, appuyée par les conseillers.

De même, une réflexion est menée autour du contenu attendu, de la mise à jour des données et du choix des informations à diffuser.

Travaux en cours :

- Eglise : Réparation de la cloche, date à définir avec l'entreprise, COVID oblige.
- Cimetière : Sablage des portes réalisé, peinture à venir et repose prévue début novembre.
- Columbarium : Ordre de service transmis.
- Mairie, église et boîte postale : Travaux Eurovia lancés pour accessibilité
- Informatique : Installation d'un nouvel ordinateur le 5 septembre
- Salle association : Réaménagement de l'ex pizzeria, isolation, pose d' huisserie...
- Peuplier : Coupe de la parcelle « Vassuet » en cours

Travaux en prévision :

- Salle d'exposition : reconfigurer cet espace de 25 m2 à destination de musée par la mise en place d'un nouveau dispositif d'observation et concevoir sa publicité
- Enfouissement de l'éclairage public et France Telecom, Route de Perthes et Chemin de la Prise d'Eau, courant 2^{ème} trimestre 2021, date butoir 15 juin.
- Extension salle de mairie : 1^{ère} évaluation pour 58 m2 à valider pour un budget estimé à 40 000 €. Le cahier des charges sera rédigé en commun et gratuitement, avec l'ingénierie de l'Agglo avant lancement de l'appel d'offres.
- Bois : Parcelles du Moulin et de la Cachotte : Suite à la visite de l'ONF pour définir les solutions à apporter aux peupliers présentant des signes défailants, une coupe sanitaire sera nécessaire et le plus rapidement possible. Des devis sont sollicités.

Foncier : Suite à la demande de CU déposée par Maître Lepage concernant la vente de la parcelle sise à la Cornée, nous coupant l'accès à notre parcelle de 20 hectares, Monsieur le Maire, après consultation auprès de l'étude notariale, propose l'acquisition de la partie contiguë à notre bien, classée en 'épine' afin de lever les servitudes existantes. Contact à prendre avec le futur propriétaire.

Manifestations : En regard du contexte sanitaire, le repas des Aînés est annulé et les vœux du Maire compromis.

Réflexion du Conseil Municipal pour l'installation d'un Conseil des Jeunes.

Compte Rendu du CM du 06 OCTOBRE 2020

Présence de tous les membres à l'exception de

Mmes, NEVEU Héléna et COUVIN Fabienne, excusées.

Le Mot du maire :

J'ai réuni un Conseil 'express' pour revoir le montant de mon indemnité, l'aligner sur celle de l'Agglomération afin de ne pas pénaliser les Collectivités, Commune et Agglo, au niveau des charges patronales; cette opération devant être effective le plus rapidement possible.

1/ INDEMNITE du MAIRE : Le montant de référence retenu obligatoirement, comme base de calcul de l'indemnité du Maire, si aucune délibération dérogatoire votée est de 991€.

Par délibération N° 42/2020, le Conseil sur proposition du Maire décide d'appliquer à ce montant de référence, le taux de 15.87%, générant, ainsi, une base de 157€, en lieu et place des 31% votés lors de l'installation.

2/ SECURITE :

- Voiture brûlée au stade
- But de foot renversé et dégradé

3/ VIE COMMUNALE :

- Maintenance Eclairage Public : après visite du linéaire avec Somelec, le secteur LED « Chemin de Vitry-Petite Rue- Rue des dames » faisant l'objet de dérèglements récurrents disparates, « véritable guirlande de Noël » sera repris entièrement des réceptions des différents éléments techniques.

- Taxe d'aménagement majorée : remplaçant les PVR (participation voirie et réseaux) une TAM sera mise en place dans le cadre d'éventuelles constructions, au sud-est du chemin des Hamelins et s'appliquera aux parcelles sises en zone « C » de la carte communale, concernées par l'extension des réseaux eau potable, France Telecom et Eclairage public.

- Les travaux d'accessibilité, de remise en forme du regard d'eaux pluviales 'Rue des Hamelins' et de réfection des portes du cimetière sont terminés ainsi que la coupe de bois 'Vassuet'.

Enfin, je ne saurais que vous recommander cette formule

PRENEZ BIEN SOIN DE VOUS ET DE VOS PROCHES

Sortez si réels besoins.

Sapignicourt, Commune Marnaise, 51,

au code postal 52100, particularité ancestrale !! peuplée de 410 habitants, en constante progression démographique, sise aux confins de la haute Marne, en première couronne de Saint-Dizier, membre de la Communauté d'Agglomération de St Dizier, Der et Blaise, interdépartementale, regroupant 60 communes pour 60 000 habitants permettant à chacun(e) de fréquenter des Services et Equipements tant sportifs (centre nautique, Salles multisports, parcours de randonnées) que culturels (médiathèques, salle des Fuseaux, Ecole de musique..), scolaires (de la maternelle au BTS, en passant par le CFA...) et périscolaires (cantine, crèches, garderies...); sans omettre la MJD (maison de la Justice du Droit) démêlant bon nombre de conflits tant privés que publics.

Notre Commune, multiculturelle, se distingue par son aspect 'familial' du fait du retour de toute cette génération des années 80, construisant leur avenir sur le domaine patriarcal assurant ainsi une intergénérationnalité tant professionnelle que privée... doublée de tranches d'âge équilibrées, phénomène assurant une qualité de Vie 'sociétale' enviée de nos Voisins.

Sapignicourt, Village d'eau,

traversé, ceinturé de cours d'eau et ouvrages hydrauliques magnifiant notre environnement, identifiés ainsi :

- La Marne, sis au Sud, et ses descentes en canoë kayak, plus grande rivière de France, domaniale en notre milieu
- Le Ruisseau 'Charles Quint' ainsi dénommé suite au siège de Saint- Dizier en 1544, scellant la capitulation de François 1^{er}
- Le Canal de la Bourgogne à la Champagne, au Nord, servant de frontière administrative, utilisé tant par les péniches que par les bateaux de plaisance
- La Prise d'Eau alimentée par la Marne, destinée à réguler le canal pendant les périodes de chômage du canal

L'ensemble couronné par des pépites, des ouvrages d'Art, tels que le vannage sur la Marne en amont du barrage, le pont-canal et le déversoir, haut-lieux touristiques, ponctués par le lavoir sur le ru et ses lavandières battant le linge H24 !!! sans oublier nos frayères concevant la jetée du ru dans la Marne, préservant le bon état écologique, favorisant la reproduction des poissons et amphibiens.

Sapignicourt et sa biodiversité

concrétisée par une centaine d'hectares de bois, principalement des peupleraies abritant une faune et une flore diversifiée faisant l'objet d'une veille particulière, pénétrées par une douzaine de kilomètres de parcours de randonnées empruntés par des promeneurs sensibles à cette nature propre.

Ces entretiens et aménagements constituent la fierté de nos Concitoyens, heureux de respirer l'air, pur, d'admirer, de visionner et de photographier tous ces gibiers virevoltants à travers ces taillis entretenus. Le Fleurissement mis en place sans l'aide de produits toxiques démontre plus que jamais notre Volonté de répondre aux attentes et besoin de nos concitoyens, celle d'améliorer notre qualité de l'air et de vivre paisiblement dans la Vraie Vie.

Sapignicourt et ses ressources

matérialisées par des rentrées locatives immobilières et parcellaires limitées, des dotations et aides de l'Etat ou Collectivités en régression entraînent une fiscalité directe locale sensiblement identiques à la moyenne des communes de notre strate.